



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-huitième session

Point 125 de l'ordre du jour

### Santé mondiale et politique étrangère

**Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Indonésie, Iraq, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Maldives, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Portugal, Qatar, République dominicaine, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zambie\* : projet de résolution**

### Journée mondiale de sensibilisation à la myopathie de Duchenne

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup>, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>2</sup>, la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>3</sup> et la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>4</sup>,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, en s'attachant à aider en premier les personnes les plus défavorisées, y compris les personnes atteintes d'une maladie rare,

\* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

<sup>1</sup> Résolution [217 A \(III\)](#).

<sup>2</sup> Voir résolution [2200 A \(XXI\)](#), annexe.

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 2515, n° 44910.



*Rappelant* sa résolution 76/132 du 16 décembre 2021,

*Encourageant* les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, avec le concours des parties prenantes et des organisations concernées, à sensibiliser activement aux difficultés et aux besoins particuliers des personnes et des familles touchées par une maladie rare, en organisant des campagnes nationales et des programmes éducatifs et en diffusant des informations afin de favoriser une meilleure compréhension et de susciter une plus grande empathie à l'égard des personnes touchées par une maladie rare, et de promouvoir la solidarité mondiale,

*Sachant* que la dystrophie musculaire de Duchenne est l'une des maladies génétiques pédiatriques rares les plus répandues,

1. *Décide* de faire du 7 septembre, actuelle Journée mondiale de sensibilisation à la myopathie de Duchenne, une Journée des Nations Unies, qui sera célébrée chaque année à compter de 2024 ;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer la Journée mondiale de sensibilisation à la myopathie de Duchenne comme il convient.

---